Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260321-202603_I_D-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE
-
MAIRIE DE RIEC SUR BELON
-
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 21 mars 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Madame LE MAOÛT-GUILLOU Marie-Claude, doyenne de séance.
Etaient présents (27) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, S. LE ROI, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, C. LE ROUX, M. GUYADER, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, P. PLOUZENNEC, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, D. CADO (arrivé à 14H56, à partir du point n°II), E. COSPEREC, C. HENNÉ, K. DROUGLAZET
Absent représenté (2) : G. FLOCH pouvoir à P. PLOUZENNEC, D. CADO pouvoir à C. HENNE
Absent non représenté (0) :
A. COTTEN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**I) ELECTION DU MAIRE**

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-7 à L2122-12,
Vu le procès-verbal centralisateur de l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2026
Vu la convocation à la séance d'installation du conseil municipal en date du mardi 17 mars 2026, convoquant les conseillers municipaux en date du 21 mars 2026 à 14H30,
Vu l'ouverture de séance réalisé par M. MIOSSEC Sébastien, Maire de la commune,
Vu le passage de présidence à Madame LE MAOÛT-GUILLOU Marie-Claude, doyenne de l'assemblée pour présider à l'élection du Maire,
Vu la candidature de Madame LE MAOÛT-GUILLOU Marie-Claude au poste de Maire,
Considérant la nomination de deux assesseurs pour pourvoir au scrutin, à savoir M. LE FLOCH Ewen et Mme LE NOC-GOAPPER Myriam,
Considérant que chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à procéder au vote à bulletin secret,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal a élu :
- **Madame LE MAOÛT-GUILLOU Marie-Claude à la fonction de Maire de la commune de Riec-sur-Bélon,**

Est annexé à la présente délibération le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints,

Adopté à la majorité (21 Pour, 6 Blancs)

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

MAIRIE DE RIEC SUR BELON 29340 (Finistère)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260321-202603_I_D-DE

